

Remise du rapport du Comité Mémoriel présenté aux associations de victimes le 7 septembre 2018

vendredi 7 septembre 2018, par Thémis

Le 7 septembre, le Comité Mémoriel instauré par le Président de la République Emmanuel MACRON a présenté son rapport aux associations de victimes en présence de la Garde des Sceaux Madame Nicole BELLOUBET.

Le comité a énuméré les 14 propositions phares du groupe de travail :

- 1) Faire de l'archivage de toute documentation relative aux attentats terroristes une priorité selon la législation en vigueur.
- 2) Autoriser l'enregistrement filmé des principaux procès en matière de terrorisme.
- 3) Susciter une réflexion sur les conséquences engendrées par la répétition des images diffusées, notamment par les chaînes d'information en continu et développer en milieu scolaire une éducation critique aux médias et aux réseaux-sociaux sur ce thème.
- 4) Prendre en compte la question des attentats terroristes dans les futurs programmes scolaires (terminales générales, technologiques et professionnelles) dans une approche géopolitique, multiscalair (Monde, Europe, France) et pluridisciplinaire dont l'histoire et la géographie seront des composantes essentielles.
- 5) Consacrer à Paris un Musée-mémorial aux sociétés à l'épreuve du terrorisme, tout en inscrivant le phénomène dans une perspective mondiale.
- 6) Dispenser une formation à des publics ciblés, dans le Musée-mémorial en direction de plusieurs publics, notamment ceux appelés à intervenir à des titres divers dans le domaine du terrorisme : forces de l'ordre, magistrats, corps enseignant, personnel de secours, personnel soignant.
- 7) Initier une mission de préfiguration du Musée-mémorial. Elle sera composée, dès son instauration, de trois conseils : mémoriel, scientifique et pédagogique.
- 8) Inscrire au sein du Musée-mémorial les noms de toutes les victimes, de tous les attentats terroristes, quel que soit le support choisi qui puisse répondre aux attentes des familles et des proches.
- 9) Offrir aux visiteurs un espace de recueillement au sein du Musée-mémorial qui prendrait la forme d'un jardin du souvenir.
- 10) Inciter le Musée-mémorial à travailler en réseau, avec des lieux de mémoire des attentats qui verront le jour en France, ou qui existent déjà en Europe et dans le monde
- 11) Se concerter avec les associations de victimes et d'aide aux victimes, de manière très régulière, tout au long de l'élaboration du projet de création du Musée-mémorial.
- 12) Privilégier l'Établissement Public de Coopération Culturelle à caractère administratif (EPCC) pour la structure juridique du Musée-mémorial.
- 13) Étudier la possibilité d'installer ce Musée-mémorial sur l'île de la Cité dans les locaux de l'ancien palais de justice de Paris.
- 14) Fixer au 11 mars la date commune de commémoration afin de l'inscrire dans une perspective européenne tout en prenant en compte l'ensemble des attentats qui ont touché la France depuis les années 1970.